



Mairie d'ECOLE-VALENTIN 25480

COMMISSION Urbanisme-Bâtiments Voirie

Compte-rendu de la réunion du mercredi 5 avril 2023

Présents : BOUVIER Céline - DECHOZ Jean-Michel - HERTGEN Patrice – MAES Isabelle
ROUX Georges -YILDIRIM Kadir.

Absents excusés : GUYEN Yves - RIEZZO Isabelle.

Absent :

Séance ouverte à 18h30

Ordre du jour

1. Autorisations d'urbanisme délivrées durant l'année 2022 et au 1^{er} trimestre 2023,
2. Rappel des règles d'urbanisme dans le cadre de travaux sur façade existante,
3. Travaux réalisés sur les bâtiments communaux en 2022 et au 1^{er} trimestre 2023,
4. Planification travaux de voirie,
5. Rappel des règles de taille des haies en limite du domaine public,
6. Département Eau et Assainissement (**DEA**) service de Grand Besançon Métropole,
7. Questions diverses.

1. Autorisations d'urbanisme :

Durant l'année 2022 la commune a instruit :

64 Déclaration Préalable (DP) : (pose de fenêtres de toit, remplacement de menuiseries extérieures, ravalement de façades, pose de clôture et portail en limite du domaine public, construction de piscine, pose de panneaux photovoltaïques) certaines sont traitées par le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) de Grand Besançon Métropole (GBM) d'autres le sont directement par la mairie.

11 Autorisations de Travaux (AT) : aménagement intérieur dans des établissements recevant du public (ERP).

12 Permis de construire (PC) : (création de véranda, maison individuelle, extension de maison, immeuble collectif, extension cabinet dentaire, extension de bureau, création de garage préfabriqué).

Au 1^{er} trimestre 2023 ont été instruits :

20 Déclarations Préalables,
4 Permis de construire,
4 Autorisations de travaux.

Présentation du PC de la société PIERREVAL :

- Ce projet de construction nommé " Les Framboisiers" s'implanterait en lieu et place de l'ancien garage PETIJEAN situé rue des Maisonnettes. Cette parcelle, d'une superficie de 4710 m², pourrait accueillir 2 immeubles locatif de 36 logements en R+2, composés de : 13 lgts. 3 pièces - 15 lgts. 4 pièces – 8 lgts. 5 pièces.
- Il est rappelé que le permis de construire du programme "Résiden'Ciel", situé à proximité du projet ci-dessus, est encore valide et que le promoteur peut encore le prolonger d'une année. Cet ensemble immobilier est composé de 3 immeubles locatif de 33 logements en R+2 est implanté sur une parcelle d'une superficie de 10 590 m².

2. Rappel des règles d'urbanisme :

Toute modification de façades qui entraîne **un changement de couleur ou d'aspect** doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie, les travaux concernés sont : le remplacement de fenêtres et/ou de volets, le ravalement de façade avec ou sans isolation par l'extérieur, l'intervention sur le matériau de couverture, la création d'un carport ou d'une pergola, la pose de panneaux photovoltaïques, la pose d'une marquise.

3. Travaux bâtiments communaux :

Dans le cadre d'un programme nationale de sécurisation des gendarmeries, les portes du SAS d'entrée ont été motorisées, les portails et la clôture rehaussés au niveau du parking visiteurs. Une clôture en panneaux grillagés doublée par des végétaux a été créée dans l'enceinte de la caserne en surplomb de la rue de la Mission.

Groupe scolaire :

- Remplacement de la chaudière et des vannes thermostatiques y compris les Tés de réglage sur tous les radiateurs de l'établissement,
- Remplacement des luminaires existants par des modèles Led, travaux débutés en 2022 qui seront poursuivis en 2023,
- Pose d'appareils sanitaires pour personne à mobilité réduite (PMR) dans un des sanitaires de la maternelle et dans celui de la salle des professeurs,
- Réfection complète du toit terrasse, isolation et membrane d'étanchéité, couvrant la classe des CM 2, le bureau de la directrice et une partie du couloir.

Centre d'activités et de loisirs (CAL) :

- Rénovation de la salle « Atelier » qui consistait à remplacer les dalles du plafond suspendu ainsi que les luminaires et à une remise en peinture des murs,
- Remplacement de la porte en bois de d'entrée du Dojo par un modèle en aluminium.

Médiathèque :

- Mise en place devant l'entrée principale de 2 main-courantes en inox aux normes PMR,
- Remplacement du groupe extérieur de la climatisation.

Mairie :

- Remplacement des luminaires en tube néon par des tubes Led dans les bureaux des adjoints,
- Achat par la commune de 2 containers installés sur le site du nouveau stade, ces derniers permettront de stocker le matériel de la kermesse qui se trouve actuellement dans le bâtiment de l'ASEV appelé à être démolli.

À souligner que les compétences de nos agents techniques permettent, à de nombreuses reprises, de ne pas faire appel à des entreprises pour la réalisation de certains travaux.

4. Planification travaux voiries :

Gros entretien routier (GER) 2023

- En juillet, réfection de la chaussée rue de l'Amitié, entre le rond-point du Mac' Do et le pont SNCF, travaux réalisés en journée avec la mise en place d'une déviation,
- En Avril, sous réserve des conditions climatiques, réfection de la chaussée rue des Grandes Vignes, de la Mairie à l'intersection de la rue de la Carrière,
- 2 interventions prévues afin de remédier aux problèmes de ruissellement des eaux pluviales du domaine public sur les propriétés privées, rue du Parc et rue de la Prairie. Il a été rappelé au service de GBM que d'autres rues sont confrontées à ce problème, rue des Fauvettes et rue du Village, des interventions seront programmées en 2024.

Travaux de requalification :

- Le service département eau et assainissement (DEA) de Grand Besançon métropole (GBM) a prévu des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, en aval de la rue du Vallon, planification 09/2023 =>01/2024.

Programme travaux GBM :

- Travaux en zone d'activités économiques (ZAE), au niveau du rond-point de la Poste, réfection de la chaussée et pose de gaines pour l'alimentation d'une future caméra de vidéo protection, programmation juillet 2022,
- Création d'une piste cyclable rue d'Épinal en continuité de celle réalisée le long du RD 75,
- Marquage au sol, réfection de la signalisation horizontale sur l'ensemble de la commune, programmation de mai 2023 => avant la rentrée scolaire,
- Abattage d'arbres d'alignement déperissant rue Platine (arbres implantés en bordure des voiries publiques), un diagnostic est en cours pour ceux de la rue du Levant,
- Pour rappel, l'entretien des arbres d'alignement est de la compétence de GBM.

5. Rappel des règles de taille de haies :

Régulièrement il est rappelé à certains riverains, par la distribution ou l'envoi de courriers, les règles de droit privé (article 671 et 672 du code civil) concernant la taille des haies en limite séparative avec le domaine public.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, l'article 78 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17/05/2011 (publication du journal officiel du 18/05/2011) permet l'élagage d'office des abords des voies communales comme des chemins ruraux par la commune, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans résultats.

6. Département Eau et Assainissement (DEA) :

- La gestion des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées a été confiée par GBM à la société VEOLIA par une convention de délégation du service public (DSP). Cette convention prenant fin en janvier 2024, le service DEA pourrait reprendre cette gestion. Au regard de la qualité de service assurée par la société VEOLIA, les collectivités du secteur Nord de GBM souhaiteraient que cette convention soit renouvelée, une réflexion est donc en cours.
- Pour information, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés selon le prélèvement du 21/03/2023, conformité bactériologique, conformité physico-chimique.

7. Questions diverses :

- Information d'une élue, l'état du cheminement piéton reliant le chemin des Fermes au magasin Grand Frais, et particulièrement l'emprise entre la chaussée et le local abritant la pompe de relevage des eaux usées, n'est pas adapté au passage des piétons et des poussettes. Il est rappelé que cette emprise c'est dégradé suite à la création du réseau d'assainissement de la MCV, l'entreprise qui a réalisé les travaux sera contactée pour une visite sur place. Quant à la demande de plantations, celle-ci sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec le service espaces verts de notre commune,
- Demande d'un élu, est-il possible de faire installer des barrières sur le cheminement situé en bordure du rond-point entre les deux escaliers extérieurs aux entrées et sorties du passage sous-terrain. Ces protections apporteraient une sécurisation supplémentaire lorsque les enfants du groupe scolaire se rendent sur Valentin.
Cet ouvrage étant sous la responsabilité des services de l'Etat cette demande leur sera suggérée,
- Demande d'un habitant du chemin du Village relayée par une élue, la commune pourrait-elle demander, au moment où des travaux de réfection de chaussée seront programmés par GBM, l'enfouissement des réseaux.
La réfection de cette chaussée n'est pas inscrite dans le programme 2024 du service voirie de GBM, mais sera informé de cette proposition,
- Suite à une remarque d'une élue sur l'état des végétaux bordants le chemin piéton qui longe la barrière de l'étrier bisontin, une taille sera programmée par le service espaces verts de la commune,
- La commune a été alerté à plusieurs reprises par des administrés sur la dangerosité causée par l'angle d'un mur d'une propriété située allée des Jardins. En effet, l'angle de ce mur qui est à la sortie d'un chemin piéton, masque toute visibilité aux automobilistes sur la présence de piétons. Une solution devra être étudiée avec le propriétaire de la parcelle concernée.

Séance levée à 20h00

Le rapporteur

Kadir YILDIRIM

Le vice-président

Jean Michel DECHOZ

Le président

Yves GUYEN

